

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

SRD.R2.31
LETS.DGTFP.DFP.
LECRET N° 03/1015 du 9/12/83

Portant radiation de certains fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines) en service Détaché à la Société Nationale de Recherches et d'Exploitation Pétrolière (Hydro-Congo) en tête Monsieur BALENDA Michel.

(/ISAS :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

====oOo=====

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25-80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

D.B.

(/u la loi n° 15-62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 60-90 du 3.3.60, fixant le statut commun des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques ;

(/u le décret n° 62-150/FP du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

D.C.F.

(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15-62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 74-470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 79-154 du 1.1.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 80-644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le Rectificatif n° 81-016 du 26.1.81 au décret n° 80-644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le décret n° 61-017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;

(/u la lettre n° 226-247-264-275-276/3241/D25/D58-DA.G.ERS du 18.10.82, du Directeur Administratif P.I. de la Société Nationale de Recherches et d'Exploitation Pétrolières (Hydro-Congo), transmettant la liste des fonctionnaires détachés à Hydro-Congo à Brazzaville ;

(/u le décret n° 80-345 du 29.8.80, portant reversement dans les Entreprises d'Etat, Etablissements Para Publics, Offices, Organismes de Prévoyance Sociale, Banques, Assurances, Sociétés d'Economie Mixte, des fonctionnaires détachés ou en disponibilité et Agents Contractuels de l'Etat exerçant dans lesdits Offices, Entreprises, Sociétés et Etablissements Publics

(/ E C R E T E :

.../...

Bois

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret n° 80-345 du 3.9.80 susvisé, les fonctionnaires ci-dessous désignés, des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines) en service détaché à la Société Nationale de Recherches et d'Exploitation Pétrolières (Hydro-Congo) à Brazzaville, sont radiés des Contrôles des cadres de la Fonction Publique Congolaise :

- MM. - BALENDA Michel, Ingénieur Stagiaire des Services Techniques (Mines),
- GOMA Sylvain, Ingénieur Stagiaire en Géologie-Géophysique des Services Techniques (Mines),
- BAKANGA Jean, Ingénieur Stagiaire de Génie du Raffinage du Pétrole des Services Techniques (Mines),
- LOUFOUA Joseph, Ingénieur Stagiaire de Génie du Raffinage du Pétrole et Pétrochimie des Services Techniques (Mines),
- AHOUYANGA Jean François, Ingénieur Stagiaire Chimiste Technologue des Services Techniques (Mines) .
- MAYIMA Hyacinthe, Ingénieur Stagiaire de Technologie du raffinage du Pétrole et Pétrochimie des Services Techniques (Mines),
- MBOMA Jean, Ingénieur stagiaire du raffinage du Pétrole et Pétrochimie des Services Techniques (Mines),
- NKOURAMPOKO Gabriel, Ingénieur stagiaire du raffinage du pétrole et pétrochimie des Services Techniques (Mines).

ARTICLE 2. - Les intéressés sont intégrés définitivement dans les effectifs de la Société Nationale de Recherches et d'Exploitation Pétrolières (Hydro-Congo) à Brazzaville.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet pour compter du 3.9.80, date de signature du décret n° 80-345 du 3.9.80 susvisé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 9 DEC. 80

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Mines et
de l'Energie,

Rodolphe A. D. A. A.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre des Finances

<u>AMPLIATIONS :</u>	
JORPC	2
DGTFP.DFP.	5
DFP.BST.	2
DFP. B. DE LA DISC.	2
D.B.	3
D.C.F.	2
M.M.E.	2
SG. MINES. SP.	2
DG. CNPS. SP.	2
DG. HYDRO-CONGO SP	2
SGCM/BC	3
DOSSIERS	24
INTERESSES	8

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA.